

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LAVANCIA-EPERCY**

-----  
**Séance du jeudi 18 avril 2024**  
-----

**Date de convocation** : 02/04/2024  
**Date d'affichage** : 02/04/2024  
**Date de mise en ligne** :  
**Nombre de Conseillers** : en exercice : 14 présents : 11 votants : 12

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi dix-huit avril à vingt heures dix-sept minutes,  
Le Conseil Municipal, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. JAILLET Bernard, Maire.

Présents :

M.M. JAILLET Bernard – SERVIGNAT Odette - RODIA Christophe - HUGONNET Marc - BOUVIER Alexis - MAITREPIERRE Sylvie - FREITAS Laure - PERRODIN Emilie - MAZUIR Carole - MULTRIER Pierre-Yves.

Excusé-es :

PESENTI Jean-François donne procuration à JAILLET Bernard ;  
THIRIET Hubert excusé  
GRILLET Rodrigue excusé  
FACHINETTI Aurélia excusée

Secrétaire de séance : PERRODIN Emilie

**Objet de la délibération : Modification du mode de gestion des réservations pour la salle polyvalente et stade**

Pour une meilleure gestion des réservations, il est proposé au conseil municipal de transférer tous les dossiers en lien avec les réservations de la salle polyvalente et stade à l'agent technique affecté à l'état des lieux :

- Tenue du planning des réservations et les dossiers de réservation continuent à être gérés en mairie par la secrétaire ;
- Remise des clés et les état des lieux seront effectués par l'agent technique en charge de l'état des lieux
- La gestion des chèques de caution et la récupération de documents (Assurance responsabilité civile) pour la réservation seront aussi effectuées par l'agent technique.
- En cas d'absence de l'agent, les conseillers municipaux délégués prendront le relais pour les état de lieux de la salle des fêtes et du stade.

**Délibération N° 2024-04-18/04**

Envoyé en préfecture le 21/05/2024  
Reçu en préfecture le 21/05/2024  
Publié le 21/05/2024  
ID : 039-213902836-20240418-2024\_04\_18\_04-DE



Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité **APPROUVE** le changement d'organisation.

Pour extrait certifié conforme.

Bernard JAILLET, Maire